

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-six, le 16 avril 2026 à 19 heures 30 minutes, le Conseil municipal d'ESTANDEUIL, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel TRAVERS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 2 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Mme : BOITEUX - BOYER – DARBON - GABAUDE – GILLET – HADDAD

Mrs : BRANEYRE - BURIAS – CHADRIN – ECHALIER - PERRIN – PINOT - TRAVERS

Absents : Mme RIGAUD (procuration à Mr CHADRIN) – M. POYET (procuration à Mr TRAVERS)

Secrétaire de séance : Fabrice CHADRIN

Séance n° 03

Délibération n° 16042026-12

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale 2026

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2026 n°2026-103 du 19 février 2026 et notamment l'article 116,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante :
- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,60 %
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,03 %
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 8,82 %

- autorise le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Membres en exercice	Présents	Pouvoir	Pour	Contre
15	11	2	13	0

Arrivée de Monsieur PINOT et Madame BOITEUX

Délibération n° 16042026-13

Objet : Participations et subventions 2026

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer concernant les participations aux différents syndicats ainsi que pour les attributions de subvention aux associations.

Il expose que seul le Comité des Fêtes a déposé une demande de subvention pour l'année 2026. Afin que l'attribution des subventions aux associations ne soit pas versée de façon automatique, il est donc proposé que seules les associations qui font une demande écrite en mairie pourront bénéficier de la subvention annuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, valide l'attribution des participations ou subventions suivantes :

<u>Subventions allouées</u>	ANNEE 2025	ANNEE 2026
APE Miod école	150,00	200,00
Comité des fêtes	200,00	200,00
Société de chasse	200,00	0,00
Club Amitiés recontres	200,00	0,00
Coopérative scolaire st Dier (projet scolaire 06-2026)	200,00	660,00
Vis la joie Estandine	200,00	0,00
L'Œil vert l'avenir	200,00	0,00
Collège François Villon (voyage Espagne 03-2026)	150,00	250,00
MLC Billom	220,00	0,00
Coopérative scolaire st Dier	200,00	200,00
TOTAL	1 920,00	1 510,00

<u>Charges intercommunales</u>	ANNEE 2025	ANNEE 2026
Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme	132,07	150,00
Ecole de St Dier	38 456,00	43 516,00
SIBEM	4 048,00	3 036,00
SIVOS	3 739,45	6 276,00
PNR Livradois Forez	1 537,62	1 581,00
Mission locale de Cournon	0,00	0,00
Pôle Adultes	130,75	130,75

TOTAL	48 043,89	54 689,75
--------------	------------------	------------------

Membres en exercice	Présents	Pouvoir	Pour	Contre
15	13	2	15	0

Délibération n° 16042026-14

Objet : Vote du budget primitif 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après débat et échange de vues,

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité des membres présents ou représentés** adoptent le budget primitif 2026, arrêté en dépenses et en recettes à :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
374 857.00	500 728.00	670 209.00	670 209.00

Membres en exercice	Présents	Pouvoir	Pour	Contre
15	13	2	15	0

Délibération n° 16042026-15

Objet : Délégations du conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences dans le but de favoriser une bonne administration communale :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant (4 500 €)
- Passer des contrats d'assurances et accepter les remboursements de sinistres dont la collectivité ferait l'objet
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal
- Accepter des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges
- Décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

- Souscrire et résilier les abonnements
- Souscrire et régler les cotisations d'organisme dont la collectivité serait membre
- Signer les baux de location.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'exposé de Monsieur le Maire :

1. DONNE délégation au Maire des compétences exposées ci-dessus.

Membres en exercice	Présents	Pouvoir	Pour	Contre
15	13	2	15	0

Questions diverses

Il est exposé la demande d'une habitante d'Estandeuil concernant la stérilisation d'un chat errant dans le village de Jalatogne. Il apparaît que ce chat est plutôt « domestiqué ». N'ayant reçu aucune plainte de chats errants sur la commune, le conseil ne souhaite pas effectuer de campagne de stérilisation.

Délibérations n° 12 à 15

N° de délibération	Objet
16042026_12	Vote du taux des taxes locales 2026
16042026_13	Participations et subventions 2026
16042026_14	Vote du budget 2026
6042026_15	Délégations du conseil municipal au Maire

Signatures

Le Maire, Jean-Michel TRAVERS		Le secrétaire de séance, Fabrice CHADRIN
--------------------------------------	---	---